

FRONT PATRIOTIQUE RWANDAIS  
RWANDESE PATRIOTIC FRONT

## MEMORANDUM SUR LA SITUATION ACTUELLE AU RWANDA ET L'INTERVENTION FRANÇAISE.

Le 21 Février 1993, le FPR a fait une Déclaration de cessez-le-feu. Elle répondait aussi à l'appel de la Communauté Internationale qui demandait l'arrêt des hostilités afin de permettre la reprise des négociations d'Arusha. Pour ne pas compromettre cet espoir de paix, le FPR a décidé d'arrêter les combats. Il tient à rappeler que, sur la même demande de la Communauté Nationale et Internationale, il avait proposé l'arrêt des hostilités dès le lendemain de leur reprise mais que cette proposition, pourtant acceptée par le Premier ministre rwandais, avait été immédiatement rejetée par le général-président Habyalimana et par la France qui, de ce fait, avait dévoilé son implication directe dans le conflit.

Depuis le début du conflit qui oppose le FPR au régime du président Habyalimana en octobre 1990, le peuple rwandais a été victime d'arrestations massives (plus de 8000 personnes innocentes), d'emprisonnements sans jugement, de procès sans avocats de la défense (voir le rapport de la Commission Internationale des Juristes en Février 1991), d'exécutions sommaires, de massacres cycliques qui ont vité tourné en génocides dans les différentes régions du pays: Bigogwe (plus de 1500 morts), Kibilira (en 1990 et 1991), du Bugesera en Mars 1992 (plus de 450 morts).

En acceptant de signer l'Accord de cessez-le-feu et d'entamer les négociations d'Arusha en Juillet 1992, le FPR croyait fermement au règlement négocié du conflit qui l'oppose à la dictature de Kigali. Il trouvait aussi dans cette occasion une opportunité de préserver les vies humaines: les vies des soldats au front mais aussi celles des civils innocents, victimes de la guerre et surtout victimes des massacres organisés par le pouvoir MRND.

Dans son communiqué de presse du 9 Février dernier, le FPR a montré les violations répétées du cessez-le-feu par le régime rwandais: infiltrations régulières, préparation d'une offensive militaire, maintien des troupes étrangères (françaises)... Plus grave, à chaque avancée dans les négociations d'Arusha, le MRND/CDR a toujours répondu par des massacres. En effet, force est de constater que non seulement aucun protocole signé à Arusha n'a été accepté par le Président Habyalimana et son parti, mais surtout que les négociations n'ont pas arrêté les massacres, et qu'elles en ont même servi de prétexte (massacres de Kibuye en Août 1992 après la signature du Protocole sur l'Etat de Droit... Gisenyi et Ruhengeli en Janvier 1993... après la signature de celui sur le Partage du Pouvoir). Ceux-ci relèvent d'une stratégie criminelle de faire régner la terreur dans le pays et de provoquer un conflit civil généralisé



en vue de paralyser l'action de l'actuel gouvernement de coalition, entraver le processus démocratique engagé et la dynamique de paix des négociations d'Arusha.

La société civile, l'Eglise, les partis politiques et même certaines organisations internationales ont dénoncé le génocide à l'encontre des Tutsi et les massacres perpétrés contre les membres des partis opposés à l'ex-parti unique de Monsieur Habyalimana. Le caractère cyclique de cette barbarie tient à la tactique utilisée qui est toujours la même depuis le début de la guerre "frapper fort et aux protestations, s'arrêter pour laisser passer l'orage et prendre le temps de préparer un autre coup". Il faut peut-être se faire l'écho ici des dernières alertes lancées par les Associations de défense des droits de l'homme, sur de nouveaux massacres programmés dans la région de Kibungo, alertes qui sont restées lettres mortes comme celles qui dénonçaient les massacres de Gisenyi et de Ruhengeri de Janvier dernier.

Le FPR, qui estimait que les négociations n'avaient plus de sens devant une telle situation, a posé un préalable (huit conditions) à leur poursuite, dans sa lettre du 2 Février adressée au Facilitateur. Ces points visaient à faire arrêter définitivement ce génocide, permettre à la vie politique, économique et administrative du pays de se dérouler normalement et la poursuite des négociations dans de bonnes conditions. Ils ont été réjetés par Habyalimana.

Devant les souffrances du peuple rwandais, l'incapacité de l'actuel Gouvernement de faire cesser ces massacres, paralysé par le système MRND qui détient toutes les forces de sécurité, le silence et le mutisme de la Communauté Internationale, le FPR a décidé de s'opposer par la force à cette entreprise criminelle, prépare minutieusement, organisée et encadrée par le pouvoir de Habyalimana, qui assure aux auteurs et à leurs complices l'impunité.

La France, présente aux négociations en tant qu'"Observateurs", et présente aussi militairement sur place sous le prétexte entr'entre autre "de rassurer les populations locales", n'a rien fait qui puisse amener son protégé à changer d'attitude et faire cesser ce génocide. Pourtant, elle s'est empressée de dépêcher sur place des centaines de soldats pour maintenir en place cette dictature. L'attitude particulière ambiguë et le rôle négatif que joue la France dans le conflit rwandais mérite une clarification.

Les raisons officiellement avancées (la protection de ses ressortissants - les avancées du FPR, vers la capitale - l'invasion ougandaise - les populations civiles massacrées par le FPR etc..) ne sont en fait que des prétextes pour justifier l'engagement massif et ouvert de la France pour soutenir la dictature du MRND. Plusieurs éléments montrent la légèreté de ces prétextes.

L'argument de la protection et l'évacuation des ressortissants français ne sert que d'alibi pour maintenir les troupes françaises au Rwanda. Dans d'autres pays où elle a eu à



effectuer une pareille mission, l'armée française ne s'y est pas installée pendant deux ans. La disproportion entre les troupes actuellement présentes au Rwanda (Plus de 600 officiellement) et le nombre de coopérants français (400) montre par ailleurs que cet argument n'est plus de mise. Il est maintenant de notoriété publique que les troupes françaises assurent, depuis le début du conflit; la logistique, l'approvisionnement massif en armes et munitions, la formation, mais aussi le commandement des opérations de l'armée rwandaise. En France même, les journaux ont dénoncé cette implication directe (voir Libération du 11 Juin 1992, du 9 Février 1993...) qui est devenu patente aux yeux de la Communauté Internationale avec les récentes déclarations d'un représentant de l'OUA, qualifiées bien entendu par Paris "d'interprétation relevant de l'intoxication et de la mauvaise foi faute d'autres arguments à y opposer. S'agirait-il aussi d'intoxication le fait de relever l'étrange coïncidence entre l'envoi par la France, le Week-end du 19 au 20 Février, de 300 militaires supplémentaires (chiffre officiel) et le télégramme du 18 Février émanant de l'Ambassade du Rwanda à Kampala (copie jointe) parlant de la chute imminente de la capitale (Kigali)?

Cette présence "pour voir pour être vu", selon l'expression du Quai d'Orsay, contraste fortement avec le silence total que Paris affiche face aux crimes du général Habyalimana. Les violations des droits de l'homme dans certains pays d'Afrique ont conduit Paris à suspendre sa coopération avec ces pays, mais pas avec le Rwanda où l'Enquête Internationale parle de purification ethnique, de charniers, de génocide et même de crime contre l'humanité. Au moment où certains pays démocratiques, comme la Belgique et les Etats Unis dénoncent "Les responsabilités accablantes de Monsieur Habyalimana dans ces massacres", refusent de le recevoir et envisagent de revoir leur coopération, la France, elle, reste le principal appui de la stratégie politico-militaire de ce potentat. En effet, non seulement elle a répondu aux appels au secours de Habyalimana en y envoyant des troupes supplémentaires se battre pour le maintenir au pouvoir, mais elle participe activement, par des fuites organisées, à la campagne visant à semer la confusion. C'est dans ce cadre que se situe, celle du "paravent" et "supplétif" de l'armée ougandaise qui envahit le Rwanda.

Sur le "plan d'invasion du Rwanda par l'Ouganda", il appartient au Gouvernement Ougandais de répondre s'il le juge opportun. Le FPR voudrait cependant rappeler à l'opinion publique, que ces allégations ne sont pas nouvelles de la part du Gouvernement rwandais et du Gouvernement français malgré plusieurs enquêtes internationales qui ont chaque fois démenti ces accusations. L'équipe militaire mixte ougando-rwandaise, constituée pour inspecter la frontière entre les deux pays (de Novembre 1990 à Juin 1991) n'a rapporté aucune preuve de l'implication de l'armée ougandaise dans le conflit rwandais. Paris s'étant fait l'adepte de cette thèse,

le gouvernement Ougandais a accepté qu'elle envoie sa mission d'enquête (de Février à Mai 1992). Elle n'a apporté elle non plus aucune preuve. En Février 1992, l'Ouganda a même invité le Bureau de l'Assemblée Paritaire CEE-ACP à mener sa propre enquête en vue d'établir le bien-fondé des allégations formulées



à son encontre par le Gouvernement rwandais. La résolution qui rapporte les conclusions de cette enquête (Septembre 1992 au Luxembourg) souligne que l'Ouganda n'est pas impliqué dans le conflit rwandais, mais plutôt que le peuple ougandais a été victime des attaques pourrait peut-être en témoigner. Il est plutôt intéressant de noter que cette même Assemblée, dans sa résolution de Février 1992, s'interroge sur l'influence que la présence des forces militaires françaises au Rwanda exerce sur la possibilité d'un retour à la paix (...) et demande leur retrait... Notons enfin que s'il y avait effectivement invasion du Rwanda par l'Ouganda, on ne comprend pas pourquoi le Rwanda n'a pas saisi les instances internationales, notamment le Conseil des Ministres des Affaires Etrangères de l'OUA qui vient de se terminer pour poser le problème, et pourquoi la France se substitue à la Communauté Internationale.

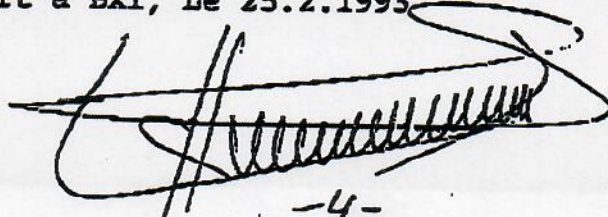
Dans son communiqué daté du 19 Février 1993, le FPR a répondu au sujet des massacres dont il est accusé par l'armée rwandaise et le ministre français des Affaires Etrangères. Il n'y revient ici que pour souligner les propos du "Journal le Monde" (Dimanche 21- Lundi 22 Février) qui note que "ces accusations de massacres de civils n'ont été confirmées par aucune source indépendante, et notamment par le Comité International de la Croix Rouge (CICR-Genève) qui s'occupe pourtant, prioritairement de ces personnes déplacées". Les récentes déclarations d'un témoin oculaire religieux du camp de REBERO, rapportés dans la Libre Belgique du Mardi 23 Février 1993, témoignent à suffisance du caractère monté de cette affaire.

L'argument de la protection de la capitale se ne justifie pas plus que les autres puisque non seulement il n'y a pas d'accord de défense entre la France et le Rwanda, mais même un tel accord ne serait pas applicable dans le cas présent puisqu'il s'agit d'un conflit interne.

Au vu de tous ces éléments, la collusion entre l'actuel gouvernement français et la dictature sanguinaire de Monsieur Habyarimana apparaît au grand jour et Paris ne s'en cache même plus, au mépris des principes d'humanisme et de respect des droits de l'homme qu'elle prétend pourtant défendre.

En décidant d'arrêter les combats, le FPR a voulu encore une fois montrer au peuple rwandais et à la Communauté Internationale sa volonté de faciliter la conclusion d'un accord de paix. Il les prend cependant à témoin. Si le dictateur de Kigali et son parti massacrent la population, paralysent la vie nationale, bloquent le processus de paix, méprisent les aspirations profondes du peuple rwandais et l'effort de la Communauté Internationale en vue du règlement de ce conflit, ils partagent cette responsabilité avec ceux qui les soutiennent et se complaisent à les regarder faire.

Dr Jacques BIHOZAGARA  
Directeur des Relations Extérieures pour l'Europe.  
Fait à Bxl, Le 25.2.1993



-4-